

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le vingt-sept du mois de novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

**Secrétaire de séance** : Nathalie BLANCHARD

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mireille PALMIER donne pouvoir Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON.

**Membres absents ou excusés** : Édouard PONCET, Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT.

**Date de la convocation** : 15 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

### **CONTRIBUTION AUX CHARGES SYNDICALES 2025 DU SIEMLY - Délibération 2411001**

Conformément à la réglementation en vigueur, les syndicats intercommunaux peuvent récupérer eux-mêmes par la voie de la fiscalité les ressources qui leur sont nécessaires.

La contribution provisoire de Civens pour l'année 2025 s'élève à 4 616.75 € (soit une moyenne de 3.13 € par habitant comprenant le coût des contrôles des poteaux incendie),

Monsieur le Maire propose de laisser au syndicat le soin de procéder par voie fiscale au recouvrement de la contribution 2025.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2025 – Délibération 2411002**

Fabien MARTINON présente le programme voirie pour l'année 2025 :

- Réfection de la rue du Noyer.

Le montant des travaux s'élève à 47 100 € hors taxes soit 56 520.00 € TTC d'après le devis TPCF.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du fonds de solidarité voirie.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Arrivée de Joëlle BAYARD à 20h28

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 – Délibération 2411003**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la cour de l'école et de construction d'un préau.

Le montant des travaux est estimé à 472 320.21 € hors taxes pour l'aménagement de la cour et pour la construction d'un préau (y compris études de sol, maîtrise d'œuvre).

Il propose de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2025 - Délibération 2411004**

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater à compter du 1er janvier 2025 les dépenses d'investissement des différents budgets dans la limite de 25 % des crédits ouverts durant l'exercice 2024 à savoir :

BUDGET PRINCIPAL : 416 692

BUDGET ASSAINISSEMENT : 78 209

BUDGET COMMERCE : 9 785

BUDGET CIMETIERE : 50 551

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**LOYERS A TITRE GRATUIT – Délibération 2411005**

Considérant la volonté de maintenir l'économie locale et de maintenir une offre médicale sur la commune, Monsieur le Maire propose un mois de loyer gratuit (en décembre) pour les locations suivantes :

- Loyer Madame EPINAT (infirmière) : 353.99 € TTC
- Loyer Madame COUBLE-VITTOZ (médecin) : 593.29 € TTC
- Loyer NACIVENS (restaurant) : 664.27 € TTC

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**REVISION DU LOYER DE GLADIE COUBLE-VITTOZ – Délibération 2411006**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le docteur Couble-Vittoz exerce désormais son activité à temps partiel dans le local communal place du Belvédère. Aussi, les charges de loyers deviennent trop importantes.

Considérant la volonté de la commune de maintenir une offre médicale à ses administrés,

Considérant l'intérêt du docteur Couble-Vittoz de maintenir son activité dans le local place du belvédère,

Considérant l'avantage de maintenir ce local occupé et chauffé,

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer de Madame Couble-Vittoz et de le fixer à 300 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 tant que le médecin exercera seule dans les locaux.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – Délibération 2411007**

En application de l'article L2212-2 (7°) du CGCT, et de l'article L211-22 du code rural, le maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune et doit prendre toutes les dispositions pour leur saisie et conduite à la fourrière.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la fourrière « EDIAM&SENS » représentée par ORIOL Elodie, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour fixer les tarifs relatifs à la capture et à l'accueil des chats et chiens errants trouvés sur le territoire de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- Montant forfaitaire annuel : 0.90 € par habitant,
- Montant des frais de fourrière à la charge du propriétaire s'il est identifié :
  - Frais de capture de l'animal en divagation : 25 € TTC/Heure
  - Frais de dossier et de recherche du propriétaire : 20 € TTC
  - Frais de garde journalier pour un chien : 15 € TTC
  - Frais de garde journalier pour un chat : 15 € TTC
  - Frais kilométriques pour le déplacement : 0.70 € TTC le km
  - Frais d'identification : 70 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **SIEL : MAINTENANCE DU SYSTEME DE TELEGESTION – Délibération 2411008**

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » le SIEL propose une maintenance du système de télégestion afin d'optimiser la consommation d'énergie.

Le montant annuel de la contribution est le suivant :

- 259 € pour la salle « Les Balcons du Forez »
- 236 € pour la salle « La Civensoise »
- 247 € pour l'école

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – Délibération 2411009**

Afin d'ajuster le montant des attributions en fonction du montant réel de la contribution du SDIS, Monsieur le Maire propose d'approuver la révision libre des attributions de compensation pour un montant de 406 594 euros en 2025.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **MAINTIEN DES FONCTIONS D'AJOINT SUITE RETRAIT DES DELEGATIONS - Délibération 2411010**

Suite au retrait à compter du 1er décembre 2024 de la délégation consentie à Monsieur Edouard PONCET adjoint au maire par arrêté du 27 mai 2020 dans les domaines de la voirie et de l'assainissement, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent :

«lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de monsieur Édouard PONCET dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

-décide de maintenir les fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur Édouard PONCET :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Nathalie BLANCHARD :

-Animation et colis des aînés le 7 décembre : 82 colis pour 1 personne, 68 colis pour les couples, 5 colis maison de retraite et 2 participations financières maison de retraite. Environ 150 personnes seront présentes à l'animation avec Dominique POUDE.

-Commémoration du 11 novembre : bien passée. L'ancien et le nouveau CMJ étaient présents.

-La FNACA souhaite dissoudre l'association après le 19 mars 2025.

➤ Fabien MARTINON :

-Problème d'urbanisme : 2 constructions route de Pouilly ne respectent pas les autorisations d'urbanisme qui ont été accordées. Une demande de renseignements est en cours auprès du service juridique pour avoir confirmation de la démarche à effectuer par la municipalité.

-Les crêpis de la montée de la Civensoise et du lavoir seront réalisés dans une quinzaine de jours.

-Micro-crèche : réunion avec Familles Rurales le 25 novembre pour faire un point sur les budgets prévisionnels de fonctionnement. Prochaine réunion le 20 janvier à 18 heures.

La CAF a accordé une subvention de 234 000 €.

➤ Christophe GUILLARME :

-Micro-crèche : 3 semaines de retard dans le démarrage des travaux en attendant le résultat de l'étude G2 PRO. Problème de présence d'une quantité deau importante dans les fondations.

-Subvention du Cimetière paysager : 100 000 € du Département.

-Recherche d'un employé technique à temps partiel 1 jour par semaine (suite départ Nicolas POTHIER).

-Jeu de boules : Travaux d'électricité réalisés, reste la plomberie à faire.

-Le siège de CCFE a déménagé au faubourg St Antoine le 20 novembre.

#### **TOUR DE TABLE :**

Gérard BORDET :

-Participation à la réunion du SIEMLY à Treyves avec Olivier FAJWISIEWICZ : Vote des tarifs, travaux à venir à la zone des Places, télérelève.

-Samedi prochain : Baptême de plongée en faveur du Téléthon.

Fabien MARTINON :

-Réunion avec les Classards. Ils proposent une dégustation d'huitres le 1<sup>er</sup> décembre.

-Rappel animation de Noël inter-associations le 14 décembre. Feu d'artifice offert par la municipalité.

-Collecte des OM : la collecte des bacs se fera d'une manière alternée à partir de 2025 (une semaine poubelle jaune, une semaine poubelle verte). Le nouveau calendrier est disponible sur le site de CCFE.

Olivier FAJWISIEWICZ :

-Demande d'un éclairage automatique vers l'entrée de la salle de sport.

Christophe GERARD :

-Rapport réunion CLSPD.

Fabienne ETAIX :

-Quilles rue du Champ de Course.

Christophe GUILLARME :

-Nouveau CMJ en place.

-Prix de la collecte des OM en 2025 : L'augmentation des tarifs sera lissée sur 3 ans. Le tarif pour une personne sera inchangé par rapport à 2024. CCFE va abonder le budget OM depuis le budget principal à hauteur de 700 000 € pendant 2 ans, afin de limiter les augmentations.

-Repas de Noël des enfants le 19 décembre : Besoin d'aide pour le service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Christophe GUILLARME,  
Maire

Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance